

## LES DATES DES INSCRIPTIONS DES VACANCES SCOLAIRES 2026-2027

|                              | VACANCES<br>TOUSSAINT<br>du 19/10 AU<br>30/10/26 | VACANCES<br>NOËL du 21/12<br>au 31/12/26 | VACANCES<br>HIVER du 22/02<br>au 05/03/27 | VACANCES<br>PRINTEMPS<br>du 19/04 au<br>30/04/27 | VACANCES ÉTÉ du<br>05/07 au 20/08/27                                    |
|------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Dates<br>d'inscriptions      | Du lundi 31/08 au 02/09                          | Du lundi 26 au 28/10                     | Du lundi 04 au mer<br>06/01               | Du lundi 15 au mer<br>17/02                      | Juillet : Du lundi 12 au<br>14/04<br>Août : Du Lundi 31/05 au<br>02/06  |
| Dates des<br>commissions     | Jeudi 03/09                                      | Jeudi 29/10                              | Jeudi 07/01                               | Jeudi 18/02                                      | Juillet :<br>Mercredi 15/04<br>Août : Jeudi 03/06                       |
| Dates de<br>réponses parents | Vendredi 04/09                                   | Vendredi 30/10                           | Vendredi 08/01                            | Vendredi 19/02                                   | Juillet :<br>Vendredi 16/04<br>Août :<br>Vendredi 04/06                 |
| Dates de<br>paiements        | Semaine du<br>07 au 11/09                        | Semaine du<br>02 au 06/11                | Semaine du 11 au<br>15/01                 | Semaine du 08 au<br>12/03                        | Juillet : Semaine du 10 au<br>14/05<br>Août : Semaine du 07 au<br>11/06 |

Pour les mercredis de sept/oct 2027 :

Préinscription / commission / réponse aux parents : Semaine du 21 au 25/06/2027

Paiements jeudi 01 et vendredi 02 juillet sur le centre et possibilité de payer par virement la semaine du 05 au 09 juillet 2027

## A SAVOIR

- Le formulaire de préinscription ne garantit pas à une place d'inscription au sein de l'ACM. Il faut obligatoirement respecter les critères pour avoir une place.

### **Sont donc prioritaires :**

**1- Les familles monoparentales qui résident dans le secteur 2/3, qui travaillent ou sont dans un processus d'insertion professionnelle (stage, formation, etc...). Il faudra donc remettre au directeur de l'ACM et/responsable du CAL, **l'attestation d'employeur et/ou l'attestation de stage lors de la demande de prescription + présentation d'un justificatif de domicile.****

**2- Les familles qui résident dans le 2/3, qui travaillent ou sont dans un processus d'insertion professionnelle ( stage, formation etc...). Il faudra donc remettre au directeur de l'ACM et/responsable du CAL, **l'attestation d'employeur et/ou l'attestation de stage lors de la demande de prescription + présentation d'un justificatif de domicile.****

**3- Les enfants fréquentant le centre les Mercredis, **seront prioritaires sur les périodes de vacances scolaires.****

**4- Les familles qui travaillent et ne résident pas dans le secteur du 2/3, devront faire une demande de dérogation et attendre une réponse ( renouveler la demande à chaque période).**

Les familles arrivant en cours d'année devront respecter les dates de préinscription du tableau.

**- Pour chaque ACM, il y a une capacité maximale d'accueil qui ne peut être dépassée.**

**- Les familles doivent signer le règlement intérieur et s'engager à le respecter après inscription de leur enfant.**

## **DÉROULEMENT**

- 1) Fiche d'inscription à rendre aux dates indiquées, il faut remplir la fiche sanitaire, donner les documents obligatoires
- 2) Étude du dossier lors de la Commission
- 3) Réponse aux parents
- 4) Si la réponse est positive, paiement aux dates indiquées

## **COMMISSIONS**

Une commission étudie votre dossier de manière plus approfondie.

## **RÉPONSES AUX FAMILLES**

A la date indiquée dans le tableau, nous vous appelons ou nous vous envoyons un mail pour vous donner la réponse.

## **LES DATES DE PAIEMENTS**

Aux dates mentionnées, vous procédez au paiement dans votre centre. Une information interne dans chaque ACM sera affichée pour les horaires de rendez-vous. Il faudra donc contacter votre centre de loisirs. Dossier complet pour procéder aux paiements.